## COMMUNE DE FLÉRON

<u>URBANISME</u> AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos Réf: PU/2022/124A / CL / 20220908

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame NAVEAU Jade, domiciliée Rue de la Carrière 28 à 4623 Fléron.

Le terrain concerné est situé Rue Fond des Fawes 5 à 4624 Fléron, cadastré Romsée section B n° 6 D.

Le projet consiste en la régularisation de la suppression d'un mur porteur + la transformation et l'agrandissement d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'habitat à caractère rural; G.C.U.: Aire n°4.1 - Noyau périphérique - Sous-aire en appui au centre à caractère paysager; S.D.C.: III.C.1- Zone intermédiaire - Zone résidentielle à ouverture paysagère - habitat, Puits de mines et affaissement minier) et s'écarte du G.C.U pour :

1) Recul latéral de la rehausse non conforme (mitoyen < à 3m minimum),

2) Hauteur de la rehausse non conforme (> à 90% de la hauteur sous gouttière du volume principal).

Le dossier peut être consulté, <u>sur rendez-vous uniquement</u>, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : http://www.fleron.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.

La date d'affichage de l'annonce est le 15/09/2022. Les réclamations écrites sont à envoyer du 20/09/2022 au 05/10/2022 à 11 heures (clôture) au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete\_urbanisme@fleron.be

Fléron, le 0 9 SEP. 2022

Par délégation de la Directrice

générale, l'Attachée-Architecte,

S. GURDAL

Le Bourgmestre,

Th. ANCION

ie Annexe 25 du CoDT